Monsieur le Maire,

Votre agent a été déclaré inapte aux fonctions correspondant aux emplois de son grade de XXXXX mais pas à toutes activités.

Par conséquent, il ouvre droit à la Période de Préparation au Reclassement (PPR) instituée par l’ordonnance du 19/01/2017 et dont le décret d’application n°2019-172 est paru le 5/03/2019.

La PPR est un droit pour votre agent. Vous devez l’informer par écrit de ce droit afin de lui demander s’il souhaite en bénéficier, dès réception de l’avis du comité médical. (cf. modèle de courrier ci-joint).

La PPR est d’une durée maximale de 12 mois. Durant cette période l’agent est placé en position d’activité et perçoit son plein traitement. Il faut lui préciser qu’il s’engage dans une démarche de reclassement et que cette période de préparation au reclassement pourra comporter des périodes de formation, d’observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes dans la collectivité ou dans une autre collectivité.

|  |  |
| --- | --- |
| **1- S’il accepte le bénéficie de la PPR cela signifie que :** | **2 - S’il ne souhaite pas bénéficier de la PPR** |
| * vous devez lui proposer un projet de convention dans un délai de deux mois. Afin de vous aider dans cette démarche vous pouvez contacter….. * vous placerez statutairement l’agent (modèle d’arrêté ci-joint) en PPR au plus tard à la fin de ses droits à maladie. | - vous devez lui demander s’il souhaite malgré tout déposer une demande de reclassement :   * S’il accepte de déposer une demande de reclassement vous devrez effectuer les recherches en ce sens, dans un délai de trois mois, afin de lui proposer un poste de reclassement. Si, après recherches, vous n’avez pas de poste à proposer à votre agent, une retraite pour invalidité sera à mettre en œuvre (saisine du comité médical) à la fin des droits statutaires à maladie (mise en DO si nécessaire). * Si l’agent ne souhaite pas déposer une demande de reclassement une retraite pour invalidité sera à mettre en œuvre (saisine du comité médical) à la fin des droits statutaires à maladie (mise en DO si nécessaire). |

**MODELE DE COURRIER POUR L’AGENT**

Madame, Monsieur,

Le comité médical a émis un avis d’inaptitude aux fonctions de votre grade ….. mais vous a considéré(e) apte à d’autres activités.

Par conséquent, si vous le souhaitez, vous pouvez ouvrir droit à la P.P.R. (période de préparation au reclassement). Nous vous remercions de bien vouloir nous faire savoir avant le …………………… (1 mois) votre décision en complétant le bulletin réponse ci-dessous. *Après cette date, l’absence de réponse de votre part vaudra acceptation*.

La période de préparation au reclassement a pour objectif de vous préparer et le cas échéant, de vous former en vue de l’occupation d’un nouvel emploi compatible avec votre état de santé. Il s’agit donc d’une période de transition professionnelle afin d’anticiper votre reclassement.

**Si vous acceptez la P.P.R**., nous élaborerons avec vous un projet de convention dans un délai de deux mois, qu’il vous appartiendra de valider dans un délai de 15 jours à compter de sa notification. Pour cela, veuillez prendre contact avec…….

En acceptant ce dispositif, vous vous engagerez à vous déplacer pour suivre une ou plusieurs formations ainsi qu’un ou plusieurs stages. Cela nécessite un total engagement de votre part et une réelle volonté d’être reclassé dans un emploi compatible avec votre état de santé.

Pendant cette P.P.R. (d’une durée maximale de 12 mois), vous serez placé(e) en position d’activité et vous percevrez votre traitement en intégralité (traitement + SFT + indemnité de résidence).

**Si vous ne souhaitez pas bénéficier de la P.P.R. (refus à faire impérativement par écrit)**, vous devez néanmoins nous indiquer si vous souhaitez faire une demande de reclassement. Si vous ne souhaitez pas déposer de demande de reclassement, ou si le reclassement n’est pas possible, vous pourrez, aux termes de vos droits statutaires à congés maladie, partir en retraite pour invalidité (après acceptation de la CNRACL). Votre pension de retraite sera cumulable avec tout autre emploi pour lequel vous n’aurez pas le statut de fonctionnaire.

✂

Je soussigné(e)

🞏 souhaite bénéficier de la Période de Préparation au Reclassement

🞏 souhaite renoncer à mon droit à la Période de Préparation au Reclassement

En cas de refus de PPR souhaitez-vous déposer une demande de reclassement ?

🞏 Oui, je souhaite faire une demande de reclassement

🞏 Non, je ne souhaite pas faire de demande de reclassement

Fait le………………………………. A…………………………. Signature